

**APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RESIDENCE MISSION
2015/2016**

dans le cadre du

Contrat local d'éducation artistique (CLEA) de la ville de Massy et la ville de Palaiseau

**THEMATIQUES COMMUNES AUX DEUX RESIDENCES MISSION DU CLEA :
IDENTITE DU TERRITOIRE/CARTE SENSIBLE DU TERRITOIRE**

Commanditaires : Ville de Massy – Direction des affaires culturelles et Ville de Palaiseau- Direction des affaires culturelles

Candidats : Artistes et créateurs des domaines des arts visuels et plus particulièrement du film d'animation

Cadre de la résidence-mission

La ville de Massy et la ville de Palaiseau en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ont souhaité s'engager dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Elles s'appuient pour cela sur la collaboration des structures culturelles du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans un appel à candidatures pour 2 résidences-mission d'artistes s'inscrivant dans les domaines des arts visuels et plus particulièrement du film d'animation à partir de septembre 2015, agrémentés d'un parcours artistique et culturel pour les participants et plus largement les populations des deux communes.

Dans ce cadre, cet appel à candidature concerne une résidence-mission d'artistes s'inscrivant dans le champ artistique des arts visuels et plus précisément du film d'animation qui est appelée à être mise en œuvre à partir de décembre 2015. La résidence est intégrée aux projets artistiques et culturels développés par la Direction des Affaires Culturelles des deux villes, en partenariat avec Cinémassy et Cinépal, cinémas art et essai et jeune public.

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste -ou collectif d'artistes-, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la sensibilisation à l'image et de l'animation.

Les villes sont déjà très engagées pour faire progresser la sensibilisation à l'image auprès de tous les publics, au côté de nombreux acteurs de terrain : artistes, responsables et équipes des structures culturelles, inspecteur et conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, chefs d'établissements scolaires, enseignants, direction de l'éducation, de la jeunesse, responsable des espaces de proximité, éducateurs, animateurs etc. Ces nombreux partenaires réunis représentent des leviers d'action considérables qu'il convient de coordonner et d'harmoniser localement afin de réussir la mise en place d'une démarche d'éducation artistique à l'échelle de la ville et d'être prêts à œuvrer sur un territoire plus élargi lors du passage en 2016 à une agglomération fusionnée.

Définition de la résidence-mission

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, de jeunes voire d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste ni commande d'œuvre.

Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA et notamment la réalisation de films d'animation avec les publics des structures partenaires du projet.

Pour l'artiste résident, il s'agit de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la

recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur :

- Des formes d'intervention ou d'actions très variées ;
- Des parcours de spectateurs construits sur la base de proposition de l'artiste en lien avec les structures de diffusion du territoire ;
- La production d'une trace (films d'animation) pouvant être conservée par les acteurs du CLEA au-delà des limites de l'action ;
- Les films d'animations seront produits notamment en milieu scolaire et en espace de proximité sur le temps de la résidence ;
- Des actions de formation à destination des professionnels du territoire.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux de l'éducation, de la jeunesse, des espaces de proximité, des associations de quartiers, des établissements scolaires tous degrés confondus, intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées à la sensibilisation à l'image (Cinémassy, CinéPal mais également Paul B, scène de musique actuelle labellisée ou encore le réseau des médiathèques de Massy).

Ces actions ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes d'acquérir une expérience originale et de découverte des processus de création d'animations.

Ces actions peuvent avoir lieu au sein de centres sociaux et culturels, de centres de loisirs, de structures culturelles, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux.

L'artiste prendra appui sur la thématique pour définir les objectifs opérationnels de son projet et leurs modalités d'évaluation.

Parcours artistique et culturel

L'artiste ou collectif d'artiste retenu aidera les DAC du territoire à élaborer un parcours artistique et culturel autour de la thématique de la résidence mission à destination des différents publics du territoire.

Ce parcours comprendra des sorties culturelles dans des lieux dédiés à la thématique de la résidence-mission, des rencontres avec d'autres artistes, des conférences, des ateliers etc... qui pourront être menés par d'autres artistes ou professionnels.

Concernant la ville de Massy, l'artiste ou collectif d'artistes pourra prendre appui sur l'événement autour des cultures du monde arabe prévu à Massy entre avril et juin 2016 auquel l'ensemble des structures culturelles de la ville et plus de 30 associations participent.

Cet événement a pour objectif de comprendre ce qu'est la création dans les pays du monde arabe, présenter les diversités culturelles existant dans ce monde en abordant l'ensemble des thèmes qui constitue une culture pour la comprendre (la géopolitique, les questions sociales, l'histoire contemporaine). Ce lien est bienvenu mais pas obligatoire.

Il pourra proposer un choix d'œuvres appartenant à sa production ou à celui d'autres artistes de son champ dont il considère qu'elles participent à son projet de résidence-mission. Les partenaires s'engageront à en diffuser au minimum une durant la saison 2015/16 (le coût TTC de ses propositions sera à définir avec la ville d'accueil).

Enjeux et objectifs

Le Contrat local d'éducation artistique est à considérer comme une démarche de politique culturelle dont les résultats doivent irriguer les démarches actives des populations du territoire. Il doit laisser des traces, dans la durée, installer des processus d'intelligence collective qui feront sens pour chaque partenaire

impliqué.

Les objectifs à la mise en place du CLEA sont :

- Permettre au public visé de percevoir les enjeux de questions de société à travers une expérience artistique et culturelle ; développer l'esprit critique par le biais de la discussion, l'analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d'un ensemble ;
- Permettre au plus grand nombre d'appréhender l'expression liée à l'animation sous ses multiples formes et la découverte des processus de création ;
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle autour du film d'animation permettant aux publics visés d'appréhender l'acte artistique ;
- Aboutir à la production d'une trace significative liée au geste artistique ;
- Mettre en évidence pour les publics l'existence d'un maillage de lieux ressources dans leur environnement proche notamment par la construction de parcours du spectateur ;
- Contribuer dans le cadre de ses moyens au développement culturel et artistique du territoire local ;
- Tendre à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et contribuer au développement culturel et artistique du territoire.

Déroulement

Au cours du premier mois de résidence, l'artiste résident rencontre les différentes équipes qui le souhaitent. Il peut s'agir aussi de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste et de partager avec lui leurs réalités et leurs projets, de construire les actions à mettre en place et de bâtir les parcours de spectateurs.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont également invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, au public qu'ils fédèrent.

Au cours des trois mois suivants se déroulent les actions prévues. Il s'agit de projets artistiques qui s'inscrivent dans le projet des structures impliquées et qui chercherons à le questionner, l'interroger, voir le nourrir. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant la structure de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence.

Cette présence professionnelle est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste et disponible à la diffusion est largement présentée sur le territoire. Les modes de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Avec les équipes de la ville, sera poursuivi l'objectif d'une collaboration et d'une mutualisation des réflexions et des actions au service de la rencontre entre objectifs artistiques et éducatifs.

Pilotage de la résidence-mission

Dans le cadre de ce CLEA, les directions des affaires culturelles de Massy et de Palaiseau sont désignées copilotes de la résidence-mission. Elles ont pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser les répétitions et la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1^{ère} phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2^{ème} phase de la résidence-mission).

Elles souhaitent, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures associatives et culturelles de son territoire et mettra en place pour cela un comité de pilotage.

La DAC de Massy gèrera plus spécifiquement les actions sur son territoire et la DAC Palaiseau sur le sien, elles se verront régulièrement pour mettre en commun leur travail.

Le Comité de pilotage du CLEA : il est constitué des représentants ou délégués des signataires du contrat, des DAC du territoire et des représentants des partenaires (Cf. annexe 1). Il valide les orientations générales du contrat et les actions prioritaires à mettre en œuvre chaque année et prend acte de son évaluation. Il se réunit une fois au lancement de la résidence-mission pour choix des attributaires des résidences missions parmi une sélection du comité opérationnel, une fois pour validation du projet d'action et une fois à son terme pour son évaluation. Son secrétariat général est assuré par la DAC de Massy.

Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue pour une durée de 4 mois se répartissant comme suit :

- un mois d'appropriation du territoire, heures réparties entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2015
- trois mois pour la seconde phase de résidence, interventions s'étalant du 1^{er} février au 30 avril 2016
- une ou plusieurs restitutions des actions sont envisagées courant mai - juin 2016

Les phases de restitution peuvent associer d'autres projets réalisés pendant l'année scolaire

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

La ville apportera son concours à l'allocation de résidence à hauteur de 12.000 € (mise à disposition de salles, de matériel, de personnel, diffusion de l'œuvre existante et disponible de l'artiste ...)

Le parcours culturel fera l'objet d'une dotation spécifique de la DRAC de 6.000 € pour la première année du CLEA

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission restent à sa charge. Il pourra bénéficier de la cantine municipale pour sa restauration.

Le règlement de cette allocation se fera en 2 versements :

- 50 % au démarrage de l'opération à la signature de la convention avec la ville de Massy;
- 50 % à l'issue de l'opération, sur attestation de service fait signée par la ville de Massy sur avis du Comité de pilotage.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure culturelle et de l'artiste accueilli sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France.

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit en effet être en capacité de

s'engager dans la durée pour 4 mois sur la résidence-mission (pas nécessairement en continu).

L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels.
- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres.

L'ensemble du dossier est à adresser pour **le 07 septembre 2015 18h, délai de rigueur** par envoi électronique aux adresses suivantes :

carole.bannier@mairie-palaiseau.fr

prune.sendin@mairie-palaiseau.fr

denise.chalem@mairie-palaiseau.fr

k.pommelet@mairie-massy.fr

h.legoff@mairie-massy.fr

p.kechrid@mairie-massy.fr

p.oilier@mairie-massy.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale aux adresses suivantes :

Direction des affaires culturelles-Projet CLEA

18 rue Gabriel Péri

91300 Massy

Service des Affaires Culturelles- Projet CLEA

CS95315

91 rue de Paris

91125 Palaiseau cedex

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des deux villes notamment les DACS et de la DRAC Île-de-France. Trois candidats maximum par résidence missions seront sélectionnés. Ils seront ensuite reçus par le comité de **pilotage le 6 novembre 2015 entre 9h et 19h**. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Le résultat de la sélection est communiqué par courrier au plus tard le **16 novembre 2015**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées (cf. annexe 2, fiche d'évaluation des projets).

Pour plus d'informations :

Pour la ville de Massy : Hélène LE GOFF 01.69.75.42.63 / Karine POMMELET 01 .69.75.42.76

Pour la ville de Palaiseau : Carole BANNIER 01 69 31 56 29/ Prune SENDIN 01 69 31 56 25

ANNEXE 1 : Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué de représentants des signataires du contrat et des partenaires susceptibles de mobiliser des acteurs :

Pour l'Etat

- Le directeur de la DRAC d'Île-de-France ou son représentant ;
- Le délégué académique à l'action culturelle du Rectorat de Versailles ou son représentant ;
- Le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant.

Pour les villes

- le maire ou les élus délégués représentant les collectivités dans le cadre du CLEA ;
- les directeurs de l'action culturelle et/ou son adjoint des deux villes
- le chargé de développement des publics et de l'action culturelle ville de Palaiseau
- les directeurs de l'éducation des deux villes
- les directeurs de la jeunesse des deux villes

Pour les partenaires

- Le directeur de Cinémassy
- Le directeur de Paul B
- Le directeur de CinéPal
- La chargée de médiation avec les scolaires de Palaiseau
- Le directeur de la MJC Théâtre-Des-3-Vallées

Son secrétariat général est assuré par la DAC de Massy.

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation des projets

Critères	Notation (sur 100)
• Respect de la thématique :	20
• Intérêt et clarté du projet artistique présenté	20
• Formes et qualité des propositions d'intervention :	20
• Qualité et pertinence des propositions artistiques complémentaires	15
• Expérience pédagogique de l'intervenant :	15
• Pertinence de(s) trace(s) envisagée(s) :	10